



## RENOUVELLEMENT ET CREATIONS DES DOSSIERS ALP/ALSH

**Les inscriptions pour le renouvellement ou les créations des dossiers périscolaires pour l'année 2022/2023 se feront à partir du lundi 22 août**

Les permanences sont les suivantes :

**Lundi 22 août, mardi 23 août** de 8h30 à 14h

**Lundi 29 août de 16h à 18h et mardi 30 août** de 8h30 à 11h

Merci d'apporter le carnet de vaccination de l'enfant, le justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**Les familles des dossiers non renouvelés ou non constitués avant le mardi 30 août ne pourront pas inscrire leur enfant aux services périscolaires la semaine de la rentrée.**